

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**6 FÉVRIER 2017
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 6 février 2017, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2017-040 Approbation procès-verbal
Séance générale 9 janvier 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 9 janvier 2017 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2017-041 Procès-verbal de correction – Séance spéciale du 12 décembre 2016

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro A-2016-62.

Adoptée.

2017-042 Approbation des comptes – janvier 2017

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de janvier 2017 :

Fonds d'administration : 4 342 914.93 \$
(Chèques numéros 24386 à 24610, paiements par débit direct et paiements électroniques)

Fonds des dépenses en immobilisation : 657 669.23 \$
(Chèques numéros 2509 à 2520 et paiements par débit direct)

Certificat de la trésorière numéro 2905

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2017-04 Règlement 808-3 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subvention « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation »

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 808-3 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subvention « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation ».

A-2017-05 Règlement 547-5 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'apporter des modifications au plan de circulation sur le territoire varennois

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 547-5 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'apporter des modifications au plan de circulation sur le territoire varennois.

A-2017-06 Règlement 631-34 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'apporter des modifications à l'annexe I Service de sécurité incendie

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-34 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'apporter des modifications à l'annexe I Service de sécurité incendie.

A-2017-07 Règlement 848 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 848 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

2017-043 Adoption – Projet de règlement 848 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 848 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée.

A-2017-08 Règlement 850 relatif aux dérogations mineures

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 850 relatif aux dérogations mineures.

2017-044 Adoption – Projet de règlement 850 relatif aux dérogations mineures

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 850 relatif aux dérogations mineures.

Adoptée.

A-2017-09 Règlement 851 relatif au programme d'aide à la démolition

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 851 relatif au programme d'aide à la démolition.

A-2017-10 Règlement 707-97 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-97 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement.

2017-045 Adoption - Premier projet de règlement 707-97 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement

IL est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-97 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement soit et est adopté.

Adoptée.

A-2017-11 Règlement 707-98 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'inclure la zone H-403 à la liste des zones assujetties aux dispositions sur les projets intégrés

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-98 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'inclure la zone H-403 à la liste des zones assujetties aux dispositions sur les projets intégrés.

2017-046 Adoption - Premier projet de règlement 707-98 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'inclure la zone H-403 à la liste des zones assujetties aux dispositions sur les projets intégrés

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-98 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'inclure la zone H-403 à la liste des zones assujetties aux dispositions sur les projets intégrés soit et est adopté.

Adoptée.

A-2017-12 Avis de motion – Règlement 534-60 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement lors des jours de cueillette à proximité du 1950, boul. René-Gaultier

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-60 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement lors des jours de cueillette à proximité du 1950, boul. René-Gaultier.

2017-047 Adoption – Projet de règlement 709-5 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin de remplacer l'application du code de construction du Québec de 2005 par le code de construction du Québec de 2010 pour l'ensemble du territoire

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Francis Rinfret

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement modifiant le règlement de construction numéro 709 afin de remplacer l'application du code de construction du Québec de 2005 par le code de construction du Québec de 2010 pour l'ensemble du territoire.

Adoptée.

2017-048 Adoption – Règlement 534-59 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'ajuster la liste des places de stationnement pour personnes handicapées

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-59 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'ajuster la liste des places de stationnement pour personnes handicapées.

Adoptée.

2017-049 Adoption – Règlement 834 décrétant une partie de la reconstruction de la montée de la Baronnie et décrétant à cette fin une dépense de 1 400 000 \$ et un emprunt de 350 400 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge opportun de diminuer la dépense mentionnée à l'avis de motion 2017-03 de 1 620 000 \$ à 1 400 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Francis Rinfret

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 834 décrétant une partie de la reconstruction de la montée de la Baronnie et décrétant à cette fin une dépense de 1 400 000 \$ et un emprunt de 350 400 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

2017-050 Adoption – Règlement 849 décrétant la réfection de la route Marie-Victorin (tronçon compris entre la rue de l'Aqueduc et le boul. de la Marine) décrétant à cette fin des dépenses de 3 380 000 \$ et un emprunt de 1 975 565 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYE par monsieur le conseiller Francis Rinfret

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 849 décrétant la réfection de la route Marie-Victorin (tronçon compris entre la rue de l'Aqueduc et le boul. de la Marine) décrétant à cette fin des dépenses de 3 380 000 \$ et un emprunt de 1 975 565 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

**2017-051 Adoption finale - PPCMOI 2016-112
Projet particulier de construction
Permettre la réalisation d'un développement résidentiel
2675 à 2679 et 2681 à 2685, rue Riendeau**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour permettre la réalisation d'un développement résidentiel;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2016-11-101 du 9 novembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2016-112 afin de permettre la réalisation d'un développement résidentiel des terrains sis au 2681 à 2685 et 2675 à 2679, rue Riendeau, le tout, tel que présenté aux plans PDA

Architectes, dossier « 6 logements sur 3 étages Varennes » en date du 9 juin 2016 et sur le plan d'implantation de Michel Verville, arpenteur-géomètre, dossier V9501, minute 23489 en date du 6 juillet 2016, conditionnellement aux éléments suivants :

- les requérants devront déposer un plan d'aménagement paysager du terrain qui satisfera aux exigences du service d'urbanisme (plantation d'arbre en cour arrière afin de dissimuler les espaces de stationnement de la rue Théodore-Robitaille, localisation de l'endroit où seront entreposés les roulibacs, etc.);
- sur le mur avant, la hauteur du revêtement de pierre, pour le triplex de droite, devra être au même niveau que le triplex de gauche.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2017-052 Acquisition d'un rouleau compacteur

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un rouleau compacteur;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 16 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, J.A. Larue inc., pour l'acquisition d'un rouleau compacteur, selon sa soumission du 12 janvier 2017, pour un montant total de 38 456.84 \$ taxes incluses plus l'immatriculation de 75 \$. Le vieil équipement est remis en échange pour un montant de 5 000 \$ taxes incluses.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et le remboursement par le fonds d'administration se fera sur une période de cinq (5) ans à compter de 2018.

Certificat de la trésorière numéro 2897

Adoptée.

2017-053 Acquisition d'un épandeur remorque époque

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un épandeur remorque époque;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 16 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

ET Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Équipement Joe Johnson, pour l'acquisition d'un épandeur remorque époque, selon sa soumission du 12 janvier 2017, pour un montant total de 18 805.31 \$ taxes incluses plus l'immatriculation de 73.83 \$.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et le remboursement par le fonds d'administration se fera sur une période de cinq (5) ans à compter de 2018.

Certificat de la trésorière numéro 2896

Adoptée.

2017-054 Acquisition – Voiture Relation avec les citoyens

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la location d'un véhicule électrique Nissan Leaf S 2017 chez Nissan Boucherville pour une période de 48 mois, sans option d'achat pour le Service aux citoyens. Le coût de location mensuel sera de 414.14 \$ plus taxes. Le coût lors de la livraison du RDPRM est de 51.34 \$ et la taxe des pneus est de 17.25 \$.

D'AUTORISER la directrice des finances et trésorière à signer tous documents donnant effet à la présente.

Ces dépenses sont imputables au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2893

Adoptée.

2017-055 Acquisition – Véhicule préventionniste

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la location d'un véhicule électrique Nissan Leaf S 2017 chez Nissan Boucherville pour une période de 48 mois, sans option d'achat pour le Service de sécurité incendie. Le coût de location mensuel sera de 414.14 \$ plus taxes. Le coût lors de la livraison du RDPRM

est de 51.34 \$, la taxe des pneus est de 17.25 \$ ainsi que l'ajout de tapis et de protecteur de pare-chocs pour 225.49 \$ plus taxes.

D'AUTORISER la directrice des finances et trésorière à signer tous documents donnant effet à la présente.

Ces dépenses sont imputables au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2899

Adoptée.

**2017-056 Renouvellement mandat auditeur - 2016
MBBA S.E.N.C.R.L.**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater la firme MBBA S.E.N.C.R.L. pour l'audit des états financiers 2016 de la Ville de Varennes et du régime de retraite des employés pour des montants respectifs de 18 000 \$ et 2 400 \$, plus taxes.

Ces dépenses sont imputables au fonds d'administration.

Certificat de trésorière numéro 2898

Adoptée.

**2017-057 Fourniture de vêtements pour les pompiers – Service de sécurité
Incendie**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de vêtements pour les pompiers;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service de sécurité Incendie en date du 25 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par Martin et Lévesque Inc., datée du 24 janvier 2017, pour la fourniture de vêtements des pompiers au montant total de 17 331.38 \$ taxes incluses pour 2017, avec une possibilité de reconduction pour les années 2018 et 2019.

Certificat de la trésorière numéro 2904

Adoptée.

2017-058 Regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés – Appel d'offres

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Marguerite-D'Youville désire poursuivre le service de regroupement d'achat de papeterie pour la période du 14 mai 2017 au 13 mai 2018 avec ses municipalités membres ainsi qu'avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC désire procéder à l'achat d'enveloppes et de papier recyclés;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, il est nécessaire de procéder par appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes adhère au regroupement d'achat avec les municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville ainsi que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et autorise la MRC à procéder, pour la période du 14 mai 2017 au 13 mai 2018, à un appel d'offres sur invitation concernant ledit regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés, le tout conformément aux modalités des regroupements des années passées;

QUE la directrice des Finances et trésorière soit autorisée à signer tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

**2017-059 Appel d'offres services professionnels – Ingénierie et laboratoire
Approbation des critères de qualité pour l'année 2017**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les critères de qualité qui sont annexés à la présente pour les contrats d'appel d'offres de services professionnels en ingénierie et laboratoire pour l'année 2017.

Adoptée.

**2017-060 Mandat Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, SENCRL Avocats
TAQ SAI-M-252262-1609**

CONSIDÉRANT la demande de révision de l'entreprise Énergie Valero inc. suite au dépôt du nouveau rôle triennal 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater Me Claude Jean de la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay SENCRL Avocats pour représenter la Ville de Varennes devant le TAQ dans la cause TAQ Énergie Valero inc. c. Ville de Varennes et als.

Les honoraires seront répartis selon la longueur respective du pipeline sur le territoire de chacune des municipalités concernées.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2017-061 Acceptation de travaux – Numéro de l'intervention terrain DCL-22074624
Déplacement de poteaux dans le cadre du projet de réaménagement de l'intersection du boulevard Lionel-Boulet et rue Jean-Coutu
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acceptation de travaux entre Hydro-Québec et la Ville de Varennes; telle acceptation est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Ces dépenses sont affectées au règlement d'emprunt 796.

Certificat de la trésorière numéro 2916

Adoptée.

**2017-062 Consentement de travaux H42942 – Déplacement de réseau (montée de la Baronnie) – Bell
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le consentement de travaux à intervenir entre Bell et la Ville de Varennes; tel consentement est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Cette dépense sera financée par le fonds des carrières et sablières.

Certificat de la trésorière numéro 2915

Adoptée.

**2017-063 Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie – Addenda 1
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente intermunicipale – Addenda 1 à intervenir entre la Ville de Contrecoeur, la municipalité de Saint-Amable, la Ville de Sainte-Julie, la municipalité de Verchères et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

2017-064 Entente particulière – Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) inc.

Autorisation de signature

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente particulière à intervenir entre la SÉMECS inc. et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

2017-065 Cession de rang – Lot 1098

Autorisation de signature

IL est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de cession de rang; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

2017-066 Ré-accréditation – Municipalité amie des enfants (MAE)

Autorisation de signature

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER madame Manon Lanneville, directrice des Services récréatifs et communautaires à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le document nécessaire à l'obtention de la ré-accréditation.

D'ATTRIBUER la coordination de l'accréditation MAE au comité famille et son représentant, monsieur le conseiller Gaétan Marcil.

Adoptée.

**2017-067 Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire
Entente pour amélioration du passage à niveau
Demande d'autorisation par le gouvernement du Québec**

CONSIDÉRANT le projet d'amélioration du passage à niveau situé sur la montée de la Baronnie sur le territoire de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT le programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire de Transport Canada;

CONSIDÉRANT la réception du projet d'entente;

CONSIDÉRANT que ce projet doit être approuvé avant le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret par lequel l'entente jointe en annexe serait exclu de l'application de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2017-068 Engagement de la Ville de Varennes – Programme d'exploitation et
d'entretien du système de gestion des eaux pluviales - Autorisation
selon l'article 32 de la LQE – Réfection d'un tronçon de la route Marie-
Victorin (entre la route 132 et la Rivière Saint-Charles)**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation selon l'article 32 de la LQE présentement en cours au MDDELCC pour le projet de réfection du tronçon de la route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT l'obligation de mettre en place un système de traitement du débit qualité de l'égout pluvial;

CONSIDÉRANT que le Guide de gestion des eaux pluviales émis par le MDDELCC édicte les recommandations qui doivent être mises en œuvre par la Ville afin de garantir l'entretien et la qualité à long terme du système de gestion des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT que lesdites exigences du MDDELCC comportent notamment, celles de :

- Rédiger un rapport annuel d'entretien à conserver dans une base de données et qui inclut les observations récoltées lors des inspections, les profondeurs des sédiments mesurées dans les puisards, le recensement des activités d'opérations et d'entretien complétées et des recommandations pour les futurs programmes d'inspection;
- Prévoir, pour les deux premières années de mise en service de l'ouvrage, des inspections après chaque pluie importante (maximum 2 à 3 fois/année). Après cette période, il est possible de réduire l'intervalle des inspections à une (1) par année. Les inspections devront prévoir :

- L'inspection des regards et des puisards, ainsi que la réparation de toutes les composantes du réseau endommagé;
 - Pour le système de conduites perforées, valider visuellement au raccordement du puisard qu'il n'y ait pas d'eau stagnante depuis plus de 24 h. Si tel est le cas, il est nécessaire de rincer et de nettoyer la conduite;
 - Pour les noues, vérifier qu'il n'y a pas d'eau stagnante, que le gazon est en santé et qu'aucune érosion n'est visible à l'aval des noues. Si c'est le cas, il y a un potentiel d'accumulation de débris et/ou il est nécessaire de corriger l'engazonnement;
- Procéder, idéalement au printemps, au nettoyage de la rue et à l'enlèvement des débris de façon régulière;
 - Procéder à l'enlèvement des débris et des sédiments dans les puisards et regards de façon régulière;
 - Enlever tous les 5 ans, ou lorsque requis, les sédiments accumulés dans les noues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
 ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la demande selon l'article 32 de la LQE pour le projet de réfection d'un tronçon de la route Marie-Victorin;

DE confirmer l'engagement de la Ville de Varennes à réaliser les interventions mentionnées pour les années 2017 et suivantes à la présente résolution.

Adoptée.

**2017-069 Fédération Canadienne des Municipalité (FCM)
 Congrès annuel 2017
 Délégation du Conseil**

CONSIDÉRANT la recommandation du cabinet du conseil en date du 12 janvier 2017;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 414 de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Francis Rinfret
 ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE déléguer madame la conseillère Natalie Parent pour participer au Congrès annuel 2017 de la FCM qui se déroulera du 1^{er} au 4 juin 2017, à Ottawa. Les dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.

2017-070 Projets 2017
Autorisations de dépenses au Fonds d'infrastructures
Autorisation de dépense au Fonds de roulement

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 13 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le prélèvement au fonds d'infrastructure le financement des projets 2017 suivants :

- Resurfaçage de rues pour 350 000 \$;
- Resurfaçage de passages piétonniers pour 60 000 \$;
- Resurfaçage de la voie cyclable du boulevard de la Marine pour 238 500 \$.

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire de 42 300 \$ au fonds de roulement pour réaliser le remplacement d'équipements mécaniques au Complexe aquatique. Le remboursement sera fait par le fonds d'administration sur trois (3) ans à compter de 2018.

Certificat de la trésorière numéro 2895

Adoptée.

2017-071 Communauté métropolitaine de Montréal
Quote-part provisoire 2017

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la trésorière à payer à la Communauté métropolitaine de Montréal la somme de 508 819.17 \$ pour la quote-part provisoire 2017 de la Ville de Varennes, à raison de 50 % le 15 mars et la balance le 15 juillet.

Certificat de la trésorière numéro 2890

Adoptée.

2017-072 Transferts budgétaires 2016

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 127 924 \$ pour 2016, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 31 janvier 2017 et joints en annexe des présentes comme si au long récépissé.

Adoptée.

**2017-073 Futur site de relève au Centre communautaire
Autorisation de dépenses au fonds de roulement**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la direction générale en date du 19 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYE par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise une enveloppe de 18 700 \$ pour l'amélioration du futur site de relève au Centre communautaire.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et le remboursement par le fonds d'administration se fera sur une période de trois (3) ans à compter de 2018.

Certificat de la trésorière numéro 2902

Adoptée.

**2017-074 Terrain synthétique de baseball
Autorisation de dépenses au fonds de roulement**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 31 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYE par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise une enveloppe de 110 000 \$ afin de faire l'acquisition et l'installation d'un terrain synthétique de baseball.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et le remboursement par le fonds d'administration se fera sur une période de cinq (5) ans à compter de 2018.

Certificat de la trésorière numéro 2912

Adoptée.

**2017-075 Appropriation de la réserve financière dons philanthropiques – Travaux d'amélioration
Bibliothèque multifonctionnelle éco-énergétique**

CONSIDÉRANT la création d'une réserve financière destinée à recevoir les dons résultants d'une campagne philanthropique visant à financer une partie de la nouvelle bibliothèque multifonctionnelle éco-énergétique, par l'adoption du règlement 761;

CONSIDÉRANT que la Ville désire affecter certaines sommes d'argent destinées à la réalisation de projets et de travaux d'amélioration de la bibliothèque, notamment l'ajout d'une fontaine d'eau réfrigéré, ayant un impact négatif net zéro et divers travaux d'aménagement de l'espace actuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROPRIER de ladite réserve financière un montant de 47 000 \$,
représentant le montant des travaux d'amélioration proposé.

Adoptée.

2017-076 Déclaration des bibliothèques du Québec

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec, ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER la Déclaration des bibliothèques du Québec.

Adoptée.

2017-077 UMQ – Programmes d'assurances des OBSL

CONSIDÉRANT que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

CONSIDÉRANT que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
 ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la Ville de Varennes à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la ville;

QUE le conseil municipal reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

OSBL-0100059	Ressources Alternatives Rive-Sud	620 Boul. Ste-Foy
OSBL-0100672	Action bénévoles Varennes	50 rue de la Fabrique
OSBL-0101611	La maison des Enfants de Varennes	98 D'Youville
OBNL-000890	Maison des jeunes de Varennes Inc.	135 Chemin du Petit Bois
OSBL-0101885	Comité ZIP des Seigneuries	1095 rue Notre-Dame, C. P. 353
OSBL-0100271	Chevaliers de Colomb, conseil Ste-Marguerite d'Youville no. 3808	C.P. 11
OBNL-000891	Assoc. des familles de Varennes	C.P.
OBNL-000892	Club de Taekwondo de Varennes	4-758 des Sureaux
OSBL-0100198	La Chaîne d'Amitié de Varennes	2016, Bl. René Gaultier Casier 5
OSBL-0101177	Club Sports Loisirs Varennes	2501 du Calvaire
OSBL-0101743	Club de Judo de Varennes / Défi Brise-glaces	1635 Valois
OSBL-0102769	Club de bridge de Varennes	188, Malo
OSBL-0101082	L'Arc-en-Ciel des Seigneuries groupe d'entraide en santé mentale	2100. boul. René Gaultier, bureau 301
OBNL-000889	Club d'Activités Physiques de Varennes Inc.	2520 du Calvaire
OBNL-001092	L'Ouvroir de Varennes	30, rue de la Fabrique
OBNL-001010	Contact'I de Varennes	175 rue Sainte-Anne
OBNL-002246	Association Lebel Âge de Varennes	2016 Boul. René Gaultier

Adoptée.

2017-078 Adoption de la Politique familiale et des aînés

CONSIDÉRANT que le Comité famille et des aînés de Varennes a reçu le mandat de la mise à jour du plan d'action de 10 mars 2014 par la résolution 2014-090;

CONSIDÉRANT que des mises à jour sont nécessaires dans la Politique familiale;

CONSIDÉRANT le lancement de cette politique le 21 novembre 2016;

CONSIDÉRANT que la Politique familiale et des aînés ne sont pas dissociable;

CONSIDÉRANT que la plan d'action distingue familles, aînés et enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater madame Manon Lanneville, directrice des Services récréatifs et communautaires, comme responsable du suivi du plan d'action.

QUE le Conseil municipal confirme monsieur le conseiller Gaétan Marcil au poste de responsable des questions familiales.

QUE les membres suivants soient nommés pour le suivi du plan d'action familles et des aînés :

- Madame Lise Fournier, représentante des aînés;
- Monsieur Raymond Gélinas, représentant de la Maison des jeunes et des aînés;
- Madame Marie-Andrée Bolduc, représentante des familles;
- Madame Morgane Widmer, représentante des familles et des enfants;
- Madame Geneviève Monat, représentante des familles.

QUE cette résolution remplace la résolution 2016-461.

Adoptée.

**2017-079 Poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif : *Pour un Québec en santé!*
Appui de la Ville de Varennes**

ATTENDU qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

ATTENDU que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

ATTENDU que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De SIGNIFIER l'appui de la Ville de Varennes au *Regroupement pour un Québec en santé*, et à cet effet, demande est transmise au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des québécoises et québécois :
 - a. Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation de sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les québécoises et de tous les québécois.

D'ACHEMINER copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Adoptée.

**2017-080 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
2015-2016-2017
Bilan annuel des réalisations - Adoption**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le Plan d'action 2015-2016-2017 et le bilan 2016, à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Varennes qui est joint en annexe des présentes comme si au long réité.

Adoptée.

**2017-081 Politique de financement de la reconstruction des infrastructures –
Mise à jour**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la Politique de financement de la reconstruction des infrastructures actuelle en vue de l'adapter suite à la recommandation du directeur des Services juridiques et greffier en date du 9 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret

APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil adopte la version modifiée de la Politique de financement de la reconstruction des infrastructures de la Ville de Varennes, prenant effet au 6 février 2017, telle qu'annexée aux présentes.

Adoptée.

2017-082 Schéma de couverture de risques – Adoption du plan de mise en œuvre

ATTENDU l'obligation de la MRC de Marguerite-D'Youville de réviser son schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, selon l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU que l'article 14 de ladite loi prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficace de l'ensemble des ressources disponibles;

ATTENDU que le comité de sécurité incendie mis en place par la MRC de Marguerite-D'Youville a déposé auprès du conseil de la MRC, conformément à l'article 14 de ladite loi, différents scénarios quant à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

ATTENDU que l'article 16 de ladite loi prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques;

ATTENDU que l'article 47 de ladite loi prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre;

ATTENDU que le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma, conformément à l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes retienne le scénario d'optimisation adopté par le conseil de la MRC le 25 août 2016 incluant les éléments suivants :

- la mise en place et l'application d'un plan de prévention régional à l'échelle de la MRC contenant les cinq programmes prévus dans les orientations ministérielles en sécurité incendie :
 - évaluation et analyse des incidents (recherche et cause);
 - évaluation et application de la réglementation municipale;
 - installation d'avertisseur de fumée et vérification de son fonctionnement;
 - inspection périodique des risques plus élevés;
 - instauration d'activités de sensibilisation du public;
- la planification des ressources humaines et matérielles afin que les municipalités puissent répondre à l'objectif de la force de frappe à l'aide d'entraide automatique multicaserne pour les risques faibles, moyens, élevés et très élevés;

- la planification de la mise en place de mesures d'autoprotection;
- la participation à l'arrimage des ressources et des organisations avec les structures vouées à la sécurité du public;

QUE la Ville de Varennes entérine le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour la mise en œuvre sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville;

QUE la Ville de Varennes s'engage formellement à mettre en œuvre, en lien avec la MRC de Marguerite-D'Youville qui est responsable du suivi du schéma, les actions proposées de ce plan.

Adoptée.

20 h 32 Monsieur le conseiller Gaétan Marcil déclare son intérêt (commissaire scolaire) et sort.

2017-083 Opposition de la Ville de Varennes – Élections municipales et scolaires simultanées

CONSIDÉRANT que lors des consultations particulières portant sur le projet de loi 86, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire, qui se sont tenues au printemps dernier, certains groupes ont réitéré l'idée de tenir simultanément les élections municipales et scolaires;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, il existait un fort consensus municipal à l'effet que la tenue des élections municipales et scolaires simultanées présentait des inconvénients majeurs sur le plan de la démocratie municipale;

CONSIDÉRANT qu'entre 2007 et 2010, après avoir analysé sérieusement les impacts de telles élections, le comité conjoint de l'Union des municipalités du Québec (ci-après « UMQ ») et de la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») sur la démocratie municipale, composé d'élus municipaux et de représentants des principales associations municipales, a fait valoir son désaccord à plusieurs reprises;

CONSIDÉRANT qu'en 2010, une lettre signée conjointement par les présidents de l'UMQ, la FQM, la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (ci-après « COMAQ ») et l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ci-après « ADGMQ »), expliquant l'opposition du monde municipal à la simultanéité des élections municipales et scolaires, a été transmise au gouvernement;

CONSIDÉRANT que plusieurs raisons appuyaient ce consensus, dont principalement le souci de l'électeur et du citoyen;

CONSIDÉRANT que le processus électoral actuel est complexe compte tenu du grand nombre de municipalités en élection au même moment et de la diversité élective de celles-ci selon leur taille et leurs particularités;

CONSIDÉRANT que la tenue d'élections simultanées avec les commissions scolaires pourrait engendrer de la confusion dans certaines villes où l'on retrouve plusieurs bulletins de vote pour une même élection;

CONSIDÉRANT que pour l'électeur, une confusion peut aussi se créer sur le partage des enjeux qui relèvent de la juridiction des municipalités versus

ceux des commissions scolaires si la campagne électorale et l'élection ont lieu au même moment;

CONSIDÉRANT que plusieurs autres raisons étaient aussi à la base de cette position dont l'envergure des travaux d'harmonisation d'ordre territorial, légal, financier et logistique à réaliser et le recrutement du personnel électoral;

CONSIDÉRANT qu'un rapport du Directeur général des élections du Québec (ci-après « DGEQ »), déposé au gouvernement le 17 mars 2010, confirmait les inconvénients identifiés par le comité sur la démocratie municipale;

CONSIDÉRANT que dans ce rapport, le DGEQ émettait plusieurs conditions préalables pour rendre réalisables différents scénarios de simultanéité, dont notamment l'harmonisation des territoires électoraux ainsi que des lois et calendrier électoraux;

CONSIDÉRANT que le rapport du DGEQ rapportait aussi les résultats d'expériences pilotes québécoises où des élections municipales et scolaires se sont tenues simultanément en 2009, qui démontrent que la simultanéité n'a pas eu les effets positifs escomptés;

CONSIDÉRANT qu'au chapitre des coûts, les analyses du DGEQ démontraient que parmi les cinq scénarios de faisabilité analysés pour tenir les élections municipales et scolaires simultanées, aucun ne comportait des économies d'échelle;

CONSIDÉRANT que, toujours selon ce rapport, les provinces de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick qui tiennent des élections municipales et scolaires simultanées ne peuvent servir de modèles pour le Québec compte tenu des particularités d'organisation territoriale de ces deux provinces;

CONSIDÉRANT que selon des recherches menées au Canada sur la participation électorale, ce sont avant tout les enjeux électoraux en présence qui augmentent les probabilités qu'un électeur se présente aux urnes et non les mesures liées au système électoral;

CONSIDÉRANT que le comité sur la démocratie municipale de l'UMQ, composé d'élus municipaux et des représentants de l'Association des directeurs municipaux du Québec, de l'ADGMQ, de la COMAQ, de la Ville de Québec et de la Ville de Montréal, s'est réuni le 21 juin dernier;

CONSIDÉRANT que lors de cette réunion, le comité a mis à jour l'analyse des incidences sur la démocratie municipale de tenir simultanément les élections municipales et scolaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes s'oppose à la tenue d'élections municipales et scolaires simultanées.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député de Verchères, aux municipalités membres de la MRC de Marguerite-D'Youville, à l'UMQ et à la COMAQ.

Adoptée.

20 h 37 monsieur le conseiller Gaétan Marcil entre.

2017-084 Certification collectivité vélosympathique

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes se doit d'encourager le transport actif par des aménagements urbains qui répondent aux besoins des usagers;

CONSIDÉRANT que le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager à avoir un mode de vie actif;

CONSIDÉRANT que la reconnaissance d'une ville pour la qualité de son réseau cyclable apporte des retombées indéniables aux niveaux économique et touristique;

CONSIDÉRANT que les nombreux investissements de la Ville de Varennes afin d'améliorer son réseau cyclable;

CONSIDÉRANT que la certification Collectivité vélosympathique peut être une valeur ajoutée pour une ville au même titre que les certifications Municipalité amie des enfants, Municipalité amie des aînés et Les Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT que Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui désirent se joindre au Mouvement vélosympathique;

CONSIDÉRANT que ce programme de certification Collectivité vélosympathique permet de mettre en valeur nos réalisations tout en nous permettant de faire le bilan de nos acquis et de définir les projets à mettre en œuvre afin de s'améliorer;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu

QUE la Ville de Varennes s'engage à entreprendre le processus de certification pour les collectivités du Mouvement vélosympathique.

Adoptée.

**2017-085 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2017-02 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 1^{er} février 2017.

Adoptée.

**2017-086 Convention d'achat-vente amendée et refondue
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret
APPUYÉ par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la convention à intervenir entre Péтромont inc., Péтромont, société en commandite et la Ville de Varennes; telle convention est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Cette autorisation est conditionnelle aux modifications suivantes :

1. Correction de la fin de la période de vérification diligente au 14 février 2017;
2. Correction de certaines coquilles identifiées au projet de convention;
3. Inclusion au projet de convention d'une méthode visant à une accélération de la prise de possession par la Ville d'une portion du terrain identifié comme A-1 (Gerled) selon des conditions à la satisfaction de la Ville de Varennes.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Localisation de la zone H-403
- Nature de la modification apportée au plan de circulation du transport lourd
- Détail des travaux projetés sur la route Marie-Victorin
- But de l'entente avec la SÉMECS
- But de l'entente pour l'amélioration du passage à niveau
- Détail des travaux d'amélioration visés à la bibliothèque
- Montant de la dette per capita de la Ville de Varennes
- Demande de diminution des emprunts pour les projets municipaux
- Montant des subventions à la démolition
- Impossibilité de mettre sur pied un programme de subvention pour les maisons lézardées
- Nouveaux écogestes reconnus par le programme habitation durable

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 03.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA